



Procès-verbal du Conseil d'école numéro 1 du 14 Novembre 2022

Présent.e.s : M. LECOURT (Directeur)

Mmes VINCENT, ROUTHIAU, LE HIR, PETITEAU, M. ASSE (Enseignant.e.s)

Mme ROBICHON (Ajointe aux affaires scolaires de Mauges-sur-Loire)

Mmes PERRAUD, LE GALL, M. DEROUET, VINCENT (Représentant.e.s de Parents d'Elèves)

Mmes BRUN, CHAPON (ATSEMs)

Excusé.e.s : Mme DENECHAUT (Enseignante)

M. MERCIER (Inspecteur de l'Education Nationale)

Mme VAILLANT, M. BROCHARD (Représentant.e.s de Parents d'Elèves)

Mme GOUPIL (élue au conseil municipal)

Constitué du directeur d'école, du maire ou de son représentant (adjoint délégué aux affaires scolaires), d'un.e élu.e, des maîtres.ses des écoles, des représentant.e.s des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, éventuellement du délégué départemental de l'Education Nationale chargé de visiter l'école, de l'Inspecteur de l'Education Nationale et d'un membre du réseau d'aide lorsque les sujets abordés sont à l'ordre du jour.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Il se réunit trois fois dans l'année (prochaines dates : 7 mars et 19 juin). Mais il peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Son rôle : le conseil d'école, sur proposition du directeur, vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, statue sur les propositions des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école, adopte le projet d'école, débat sur les sorties et rencontres sportives, culturelles, est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Il peut également donner une information sur le choix des manuels scolaires ou du matériel pédagogique, des pratiques pédagogiques, l'organisation de l'aide spécialisée. D'une manière globale, l'organisation des apprentissages (décloisonnement, intervenants, « façons de faire » ...).

Une distinction est faite entre les représentants des parents d'élèves au conseil d'école et l'association des parents d'élèves (APE).

Les parents délégués, représentants des parents d'élèves, sont félicités pour leur élection et leur implication dans la vie de l'école, dans son fonctionnement et la scolarité des élèves : ils agissent au nom de l'ensemble des parents et non pas pour leur enfant en particulier.

Il est rappelé que seuls les points inscrits à l'ordre du jour seront abordés et qu'il ne peut pas être abordé la situation d'un élève en particulier lors d'un conseil d'école.

1. Bilan de rentrée de septembre et effectifs.

La rentrée s'est déroulée avec 124 élèves. A ce nombre s'ajoute 4 élèves de TPS qui feront leur rentrée en janvier. Ainsi, l'effectif de l'école au 1^{er} septembre est de 128 élèves. L'école a conservé ses 6 classes même si l'équipe enseignante sait que ces effectifs seront surveillés lors de la prochaine campagne de prévision de décembre/janvier.

Au retour des vacances de la Toussaint, deux familles se sont tournées vers notre école et 4 nouveaux élèves ont été inscrits. L'effectif total est donc de 132 élèves, auxquels vont s'ajouter 2 nouvelles

inscriptions (donc 134 élèves) à la rentrée de janvier (PS et MS) répartis de la façon suivante dans les classes :

TPS/PS/MS : 25 élèves ; MS/GS : 26 élèves ; CP : 18 élèves ; CE1/CE2 : 19 élèves ; CE2/CM1 : 23 élèves ; CM1/CM2 : 23 élèves.

2. Règlement intérieur.

Le règlement intérieur est issu du règlement type départemental et s'appuie sur les articles du code de l'éducation, mais simplifié. Celui-ci a été voté l'année dernière au premier conseil d'école. Il a été envoyé en amont du conseil d'école à chacun des membres pour lecture préalable.

Chaque membre de droit bénéficie d'un vote. Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

3. Budget, travaux et investissements.

Budgets : 40 € par élève et 250 € par classe, soit un montant global de 6540 €. Le budget est réparti suivant :

- un poste papiers photocopieur et livres du PLC ;
- un poste commun maternelle (matériel d'EPS et d'arts visuels) ;
- un poste commun élémentaire (matériel d'arts visuels, jeux de société ludo-éducatifs, petit matériel d'EPS) ;
- un poste direction (matériel de papèterie) ;
- puis un budget par classe, fonction du nombre d'élève.

Une partie des fournitures est achetée à la SADEL. La commande se passe directement sur le site, commande qui est validée par le directeur puis la mairie avant préparation dans les entrepôts SADEL pour expédition. Ce mode de fonctionnement ne donne pas satisfaction à l'équipe enseignante : en effet, il est observé une latence dans les commandes entre le passage de la commande et la livraison à l'école (3 semaines environ), des produits manquants ou annulés, des erreurs dans le choix des produits...

L'équipe enseignante se questionne à nouveau sur cette politique de commande qui ne facilite pas notre quotidien.

Madame Thomas (responsable écoles et restaurants scolaires du secteur Ouest) a informé de la possibilité d'aller directement à la SADEL, de choisir les fournitures et d'établir un devis qui sera envoyé à la Mairie. Cela nécessite cependant de retourner chercher la commande quelques jours plus tard. Une autre enseigne telle que Bureau Vallée peut préparer la commande avec les références souhaitées (après recherche sur site internet). Le devis est établi et une fois le tout validé, la commande peut être préparé et retiré dans l'enseigne.

Dans les deux cas, cela nécessiterait une forte logistique et manutention. Madame Robichon se renseigne à ce sujet pour améliorer à minima les délais entre le passage de la commande et la réception de celle-ci.

Travaux d'entretien : des demandes Fluxnet récentes ont été réalisées

- Fenêtres de la classe CM1/CM2 à vérifier (certaines ferment mal) ;
- Tissu d'un lit en maternelle est décollé (lit stocké à côté du bureau de direction) ;
- Protection à mettre au pied d'une gouttière en maternelle (trou autour de celle-ci) ;
- Le sable du grand bac à sable a-t-il été changé ? ;
- Changer roulettes bac à sable mobile sous le préau maternelle (+ vérifier la présence des écrous sur celui-ci) ;
- Verrou à changer de place dans la classe de maternelle de TPS/PS/MS (à mettre à l'intérieur de la porte du dortoir donnant sur le couloir) et en mettre un dans la classe de MS/GS ;

- Tables à régler classes CE1/CE2 + CP (certaines sont bancales).

Autre : Informatique - est-ce que Monsieur Plé a pu programmer son intervention pour les différents points évoqués il y a plusieurs semaines (demandes qui concernent prioritairement des réglages concernant le matériel informatique) ? Où en-est le renouvellement de la téléphonie ?

Demande de travaux :

- Gouttières qui fuient et/ou qui sont bouchées (un artisan était passé il y a quelques semaines pour constater le besoin de travaux), toiture à démousser ;
- Réaménager les toilettes maternelles : Portes battantes dans les toilettes maternelles devant chaque toilette (comme à l'école de Montjean/Loire) ;
- Agrandir le garage à vélos en maternelle (chariot de cantine positionné dessous qui limite le stockage des vélos) ou créer un abri pour le chariot de cantine.

Investissements :

L'investissement de 2000 € alloué par la collectivité territoriale cette année a permis d'investir dans des bancs de cour, du matériel pour aménager des coins d'autonomie sous le préau (coussins d'assise, petit bac à roulette pour livres) et une enceinte bluetooth.

L'équipe enseignante a formulé ses souhaits d'investissement pour l'année prochaine, à savoir 2 meubles de classes à tiroirs, des assises pour la BCD et les coins regroupement, un tabouret à roulettes et des vélos et trottinette pour la maternelle.

Également, l'équipe enseignante souhaite rajouter un range vélo sous l'abri à vélo à l'entrée de l'école. Cette demande paraît hors investissement, l'abri à vélo servant également pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs.

L'équipe enseignante remercie la collectivité territoriale pour les montants alloués ainsi que l'entretien réalisé au quotidien.

4. PPMS et sécurité.

Exercice incendie : L'alarme a été déclenchée et a fonctionné (problème l'année dernière sur celle-ci). La classe de maternelle de PS/MS se trouvait en BCD, ce qui a occasionné un peu d'encombrement sur l'évacuation côté Impasse David d'Angers (les classes de CP et de CM1/CM2 sortent également par là). Les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 sont sorties sans difficultés et se sont isolées sur la cour élémentaire. La classe de MS/GS est sortie par l'issue de secours en direction de la cour maternelle.

L'exercice s'est très bien déroulé, chaque enseignant.e avait son cahier d'appel et s'est assuré.e que chaque élève était bien sorti.e. (pas d'élèves aux toilettes par exemple). Le temps d'évacuation a été très rapide (moins d'une minute) et sans chahut. Les portes ont été bien refermées lors de l'évacuation.

Exercice attentat/intrusion : Cet exercice a été réalisé avec le dispositif MyKeeper, qui permet une mise en relation avec une plateforme d'écoute discrète et un appel direct aux forces de l'ordre. Après mise en relation avec les différents services (Entreprise My Keeper et Mairie), l'exercice a été lancé. Le signal s'est déclenché dans toutes les salles de classe ce qui a permis une mise en sûreté rapide. 3 classes n'ont pas été verrouillées le temps de cet exercice. Une classe ne dispose pas de verrou (classe de MS/GS) et le système de verrouillage de la classe de TPS/PS/MS n'est pas positionné au bon endroit (celui-ci devrait se trouver au niveau de la porte du dortoir). Il n'est par ailleurs pas possible de calfeutrer les portes des salles de classe de maternelle (pas de rideaux épais ou de stores occultants). Des verrous sont également nécessaires au niveau des portes dans la salle des arts et la salle informatique. Questionnement également si l'enseignant.e n'est pas dans sa classe : avec ou sans la balise mykeeper, comment être informé de l'alerte et où se mettre en sûreté suivant les différents endroits de l'école ?

5. Evaluations nationales CP et CE1.

Les évaluations se sont tenues du 12 au 23 septembre. Ces évaluations se tiennent suivant un temps limité, où aucune différenciation n'est faite entre les élèves et qui permettent d'émettre un diagnostic sur les points nécessitant un travail approfondi. Ces évaluations ont mis en avant des résultats fragiles suivant les domaines travaillés.

C'est pourquoi un stage de réussite (5 matinées) s'est tenu durant les vacances de la Toussaint pour certains élèves. Le stage a été mené par Madame Routhiau, l'objectif étant de travailler sur les points de fragilité des évaluations en lecture/écriture. Ce travail en petit groupe permet de mettre en confiance les élèves, notamment pour ceux qui s'expriment peu dans un groupe classe. 6 élèves ont participé à ce stage après avoir obtenu l'accord des parents.

6. Projets et interventions de l'année.

Projets communs à toutes les classes : à se répartir ?

Semaine du jeu : du 21 au 25 novembre en lien avec le magasin Jeux, tu, il. Des ateliers jeux de société seront organisés dans chaque classe. Les parents qui le souhaitent peuvent se manifester auprès des enseignants de leur enfant (mot transmis par le biais du cahier de liaison).

Préparation de la fête de Noël de l'APE : l'APE organisera une fête de Noël à la salle de la Bergerie le 11 décembre. Pour marquer de sa participation, les élèves réaliseront divers bricolages et gourmandises qui seront vendus lors de cette fête. L'équipe enseignante a sollicité les parents d'élèves pour du matériel de récupération, l'APE se chargeant de l'achat des matières premières.

Spectacles de décembre : les classes de la PS au CP iront à la Salle Cathelineau le 5 décembre pour assister à un spectacle de la compagnie « Le Wagon Lune ». Les classes du CE1 au CM2 assisteront à un spectacle à l'école par le Théâtre de l'Evre le 12 décembre.

Piscine à partir de janvier : Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 se rendront à la piscine de la Pommeraye le jeudi matin de janvier à mars. Ensuite, les classes de CP et CE1/CE2 s'y rendront d'avril à juin, le jeudi matin également. Les parents accompagnateurs seront sollicités lors de ces séances notamment dans la gestion des vestiaires. Si certains parents souhaitent accompagner dans l'eau pour mener une activité avec les élèves, un agrément est nécessaire. Dans ce cas, une session de passage d'agrément est organisée le 7 décembre prochain à la piscine d'Aqualoire (La Pommeraye). Se rapprocher de l'équipe enseignante pour plus d'informations.

Sortie cinéma en février/mars : film à déterminer pour les classes de la MS au CP puis du CE1 au CM2.

Intervention Mauges communauté à l'école : Lors du second semestre, chaque classe devrait bénéficier d'un atelier par Mauges communauté (CP et CE1/CE2 : Le cycle des déchets ; CE2/CM1 : Du champs à l'assiette ; CM1/CM2 : Jardiner au naturel (avec le CPIE – plusieurs interventions de programmées)). Les classes du cycle 1 ne sont pour le moment pas retenues car non prioritaires par rapport à d'autres écoles qui s'étaient inscrites l'année dernière mais qui n'avaient pas pu bénéficier d'animations.

Sortie avec le CPIE vers avril/mai : Chaque classe va bénéficier d'une animation sur Saint-Florent. Les classes de maternelle, CP et CE1/CE2 iront à la découverte de la biodiversité environnante (lieu à déterminer par l'animatrice), tandis que les CE2/CM1 et CM1/CM2 feront une lecture de paysage de la Loire et une sortie en Loire (logistique à affiner avec le prestataire).

Journée Langues le 05 mai : Comme l'année scolaire passée, l'équipe enseignante programme pour cette année une nouvelle journée langue, ayant pour but de mettre en avant la diversité linguistique et culturelle de l'école. Différents ateliers seront programmés durant lesquels nous solliciterons les familles pouvant apporter leur concours à cette journée. L'équipe enseignante sera accompagnée

comme l'an passé d'une conseillère pédagogique et d'une coordinatrice du CASNAV (centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés).

PLC : Prix littéraire de la citoyenneté. Chaque cycle va découvrir une sélection de 4 ouvrages qui seront lus en classe ou à la maison. Certains de ces ouvrages pourront faire office d'une exploitation en classe. A l'issue de la découverte de ces 4 ouvrages, chaque classe votera pour son livre préféré qui se verra décerner un titre au sein du département (dispositif organisé par la FOL49).

Sortie à la bibliothèque : Toutes les classes pourront se rendre à la bibliothèque de Saint-Florent avec la réalisation d'un atelier thématique. Un catalogue de différentes propositions a été présenté aux écoles en début d'année, chaque collègue a ainsi pu faire ses choix quant aux activités retenues. L'équipe enseignante souhaite malgré cela la possibilité de se rendre de façon plus fréquente à la bibliothèque (2 créneaux maximums proposés cette année).

A voir : Olympiades pour les classes de CM1/CM2 avec les écoles de Mauges-sur-Loire. Madame Vincent et Monsieur Lecourt se positionneront définitivement sur cette action lorsque l'organisation finale aura été communiquée (500 enfants seront accueillis).

Fête de l'école : la fête de l'école se tiendra le 17 juin prochain. Le thème du développement durable y sera de nouveau exploité.

Projets par cycle :

Cycle 1 :

Semaine de la maternelle : se déroule du 21 au 25 novembre. 4 ateliers mis en place avec les deux classes de maternelles mélangées (parcours vélo, atelier lancé, parcours motricité, jeu de ronde). Des défis parents/enfants sont également proposés dans le hall maternelle à l'accueil du matin.

Sortie de fin d'année : Une sortie dans une ferme pédagogique sera organisée (date et lieu à définir).

Cycle 2 :

Sortie de fin d'année : Sortie à Mûrs-Erigné au Center Bouëssé-La Garenne. Des activités autour de la nature, du papier recyclé, la planète et l'eau seront réalisées.

Cycle 3 :

Journée au collège Anjou Bretagne : Début janvier. Concernera les élèves de CM2.

Projet d'écriture à plusieurs classes : En lien avec une classe de 6^{ème}, les CE2/CM1 et CM1/CM2 auront la rédaction d'une histoire à inventer. L'histoire sera transmise de classe en classe et complétée au fur et à mesure du temps.

Sortie de fin d'année : Sortie à la journée à Nantes (au mois de juin, à définir). Déplacement en train puis en tram. Visites des machines de l'île toute la journée ou sur une demie journée en complétant avec le muséum d'histoires naturelles.

Projets spécifiques :

- En miroir de : classes de CP et CE2/CM1 sont inscrites à ce dispositif qui traite de l'art. Les élèves sont allés visiter l'exposition d'Antoine Birot à l'abbaye. Une intervention en classe est prévue en décembre.
- Ecole et cinéma : classe de CE1/CE2. 3 séances de cinéma ouvrant ensuite à des débats en classe. Première séance le 25 novembre puis en janvier et avril.
- Intervention prof d'allemand et concours Castor (programmation, informatique) : pour la classe de CM1/CM2.

L'équipe enseignante remercie l'APE pour le soutien financier et logistique sur plusieurs de ces projets.

7. Projet de végétalisation de la cour.

Différents points ont jusque-là été abordés avec les RPE du précédent mandat et des élus :

- Aménager l'entrée de l'école : 4 arbustes seront plantés (lilas des indes et magnolias) avant l'accès au portail ainsi que la plantation de bambous le long du grillage longeant l'accès à la maternelle. La plantation sera organisée en collaboration avec le service espace vert. Celle-ci se réalisera le mardi 13 décembre.
- Aménagement cour élémentaire :
 - Fond de la cour : enherber la zone sur environ 4 mètres de large, aménagement le long de la route avec palissade sur une partie et plantation d'arbustes comestibles en complément, plantation d'arbres fruitiers dans le coin de la cour ;
 - Centre de la cour – îlot de verdure : pergolas pour une zone d'ombre avec des plantes grimpantes, plantes buissonnantes, coin potager et éventuellement de fruitiers. Réflexion sur la protection à accorder à cet espace à côté du terrain de foot ?
 - Vers le coin bibliothèque : végétaliser cette zone, création de chemin menant à cet endroit, étudier la possibilité d'ouvrir la bibliothèque (porte, baie vitrée ?) pour permettre un coin lecture extérieur, installer des tables en bois réalisées par un élagueur local ;
 - Entre la cour élémentaire/maternelle : mise en place d'un poulailler (à redéfinir notamment par rapport à l'hygiène) ;
 - Harmoniser les bancs de cour (aspect visuel proche des tables en bois) ;
 - Autres points de réflexion : le potager de la cour maternelle est sous exploité, notamment en cause le manque d'accès à l'eau. Un récupérateur d'eau au niveau d'une gouttière le long de l'allée menant à la maternelle est un point nécessaire dans le projet ; risque de perte de certains arbres présents.

Madame Robichon indique que le projet va être mis à l'étude au sein de la commune. Des travaux sur les réseaux souterrains devant être réalisés l'année prochaine sur la cour en lien avec la maison voisine de l'école, l'occasion serait présente pour tout réaliser en une seule fois.

8. Programme pHARe.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers : mesurer le climat scolaire, prévenir les phénomènes de harcèlement, former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves, intervenir efficacement sur les situations de harcèlement, associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme (se fait en conseil d'école), mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC et CVL pour le secondaire, EMC dans le primaire) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement, suivre l'impact de ces actions, mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Le programme de lutte contre le harcèlement pHARe a été généralisé à toutes les académies. Il est obligatoire dans tous les collèges et toutes les écoles élémentaires depuis la rentrée 2022.

Le niveau 1, obligatoire, engage les écoles sur 2 ans à réaliser différentes actions : **la formation d'une communauté protectrice autour des élèves** (cinq personnels ressources par circonscription dans le primaire, dont Monsieur Lecourt fait parti), la rédaction et la mise en œuvre d'un **protocole de prise en charge** des situations de harcèlement (envoyé par mail à l'ensemble des membres au conseil d'école), 10 heures d'apprentissages par an consacrées à la prévention du harcèlement, la

sensibilisation des familles et des personnels et divers temps forts (comme la journée non au harcèlement du 10 novembre).

Le plan de prévention est présenté aux membres du conseil d'école. Celui-ci est adopté par l'ensemble de ses membres.

9. Questions des RPE.

- **Fonctionnement général de l'établissement et relations avec les enseignants** : *Peut-on organiser des visites de l'établissement au cours de l'année scolaire ?* Lors des visites pour les nouvelles familles, des temps leur sont consacrés pour leur faire connaître les locaux de l'école.
- **Projets et sorties** : *Est-il possible d'être avertis plus tôt des dates de sorties scolaires ?* Lorsque les dates pour les sorties scolaires sont communiquées, les parents sont informés. Cela nécessite en amont la confirmation des prestataires et la validation de l'APE.
- **Cour de récréation** : *Le projet de plantation d'arbres dans l'allée précédant le portail est-il maintenu ?* Répondu plus haut. *Peut-on envisager la plantation de fleurs persistantes par les différentes classes pour créer des parterres de fleurs ?* Idée intéressante mais questionne néanmoins sur l'entretien et la façon de présenter les parterres. *Peut-on revégétaliser la cour ?* Projet en cours en concertation avec les RPE, l'équipe enseignante et la mairie. *Peut-on envisager la réalisation d'un potager pour les enfants ?* Déjà existant en maternelle mais servant pour toutes les classes. La végétalisation de la cour pourra permettre d'installer dans l'ilôt de verdure un espace potager. *Est-ce qu'un projet de fresque d'un mur du couloir ou préau pourrait être réalisé par les enfants ?* A réfléchir pour l'année prochaine car projet nécessitant du personnel qualifié et une budgétisation. Plutôt penser cette fresque à l'entrée de l'école (le long du mur longeant l'accès à l'école) pour en faire profiter toutes les familles.
- **Organisation des temps périscolaires** : *Peut-on organiser des goûters plus copieux car certains enfants ont faim en quittant le périscolaire ?* une réflexion est engagée et les responsables des accueils périscolaires vont bénéficier d'une formation auprès d'une diététicienne dans le courant de l'année 2023 afin d'établir un « goûter type » correspondant aux besoins nutritionnels des enfants.
- **Organisation des transports scolaires** : *1 famille signale que le mercredi son enfant n'a pas la possibilité d'être accueilli à l'arrêt de car pour aller à la périscolaire : qu'en est-il ?* Le mercredi n'est pas un jour d'école donc les transports scolaires ne sont pas assurés pour les primaires. Si l'enfant doit aller au centre de loisirs, il bénéficie d'un péricentre dans sa commune (sauf La Boutouchère) qui nécessite une inscription via le portail famille. Il faut déposer l'enfant dans le péricentre de sa commune et il sera ensuite conduit à l'accueil de loisirs dont il dépend. Si l'enfant habite à La Boutouchère, ses parents doivent l'emmener à l'accueil de loisirs de Saint Florent le Vieil. La famille concernée peut prendre contact avec le service afin de leur donner plus d'informations si besoin.
- **Restauration scolaire** : *Comment s'organisent les repas des enfants qui ne consomment pas de viande ? Par quoi la viande est-elle remplacée ?* Actuellement il y a un repas végétarien par semaine. Les enfants qui ne consomment pas de viande se voient proposer plus d'accompagnement présent au menu. La viande n'est pas remplacée. *Sait-on si les enfants ont des apports nutritionnels suffisants ?* Les menus sont élaborés par le chef cuisinier du collège qui connaît les règles en termes d'apport en fonction de l'âge des enfants et prévoit les proportions en conséquence. *Est-il envisageable de réduire le délai de réservation à la cantine qui est actuellement de 8 jours ?* Le délai de 8 jours pour réserver les créneaux de restauration scolaire ne peut être réduit afin de permettre au cuisinier de prévoir ses achats et son stock de nourriture, de limiter le gaspillage alimentaire. *Une réduction du bruit dans les locaux de la cantine a-t-elle déjà été questionnée ?* le nombre important d'enfants présents en même temps dans le restaurant scolaire apporte un bruit logique. Plusieurs méthodes ont déjà été testées par les agents afin de diminuer le bruit. Une étude acoustique peut être envisagée sur

l'année 2023. Ne serait-il pas nécessaire d'augmenter le taux d'encadrement lors de la pause méridienne car certains enfants rapportent des disputes et bousculades sur ces temps-là ? Madame Robichon évoque que la commune rencontre une difficulté de recrutement sur les temps de restauration scolaire du fait des horaires coupés. Une réflexion en équipe peut être engagée afin de réfléchir à une évolution de l'organisation sur le temps de cour.

- *Un éclairage peut-il être installé sur l'allée menant au portail de l'école ?* Madame Robichon va étudier la question pour qu'un éclairage soit mis en place.

Compte rendu réalisé par Monsieur Lecourt, relecture faite par les membres du conseil d'école.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.